



■ Bureau de la CLE ■

10 février 2016



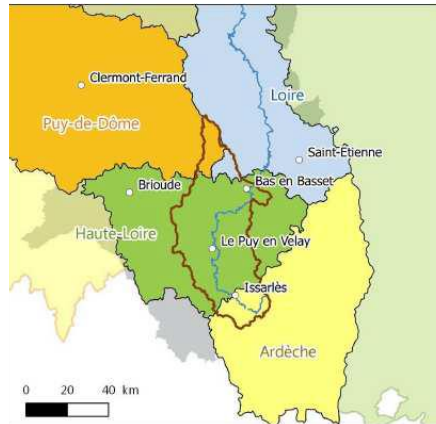
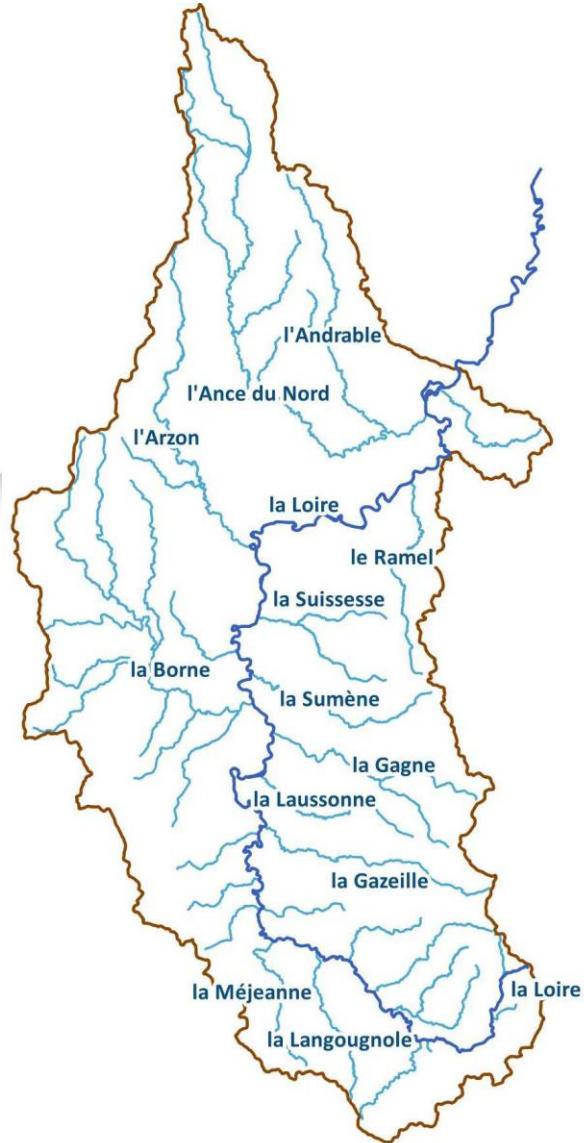
I ORDRE DU JOUR I

- Avis sur le projet de SAGE Loire Amont
- 1^{ère} lecture du SDAGE Loire Bretagne
- Questions diverses :
 - Projet de guide d'entretien des cours d'eau en Haute-Loire
 - Autres...

Adoption du SAGE Loire amont

Documents téléchargeables sur <http://www.ode43.fr/index.php?page=74>

Présentation du contexte



Territoire concerné :

Bassin versant de la Loire et de ses affluents (sauf celui du Lignon du Velay), des sources à Bas-en-Basset

Longueur du linéaire de Loire concerné :

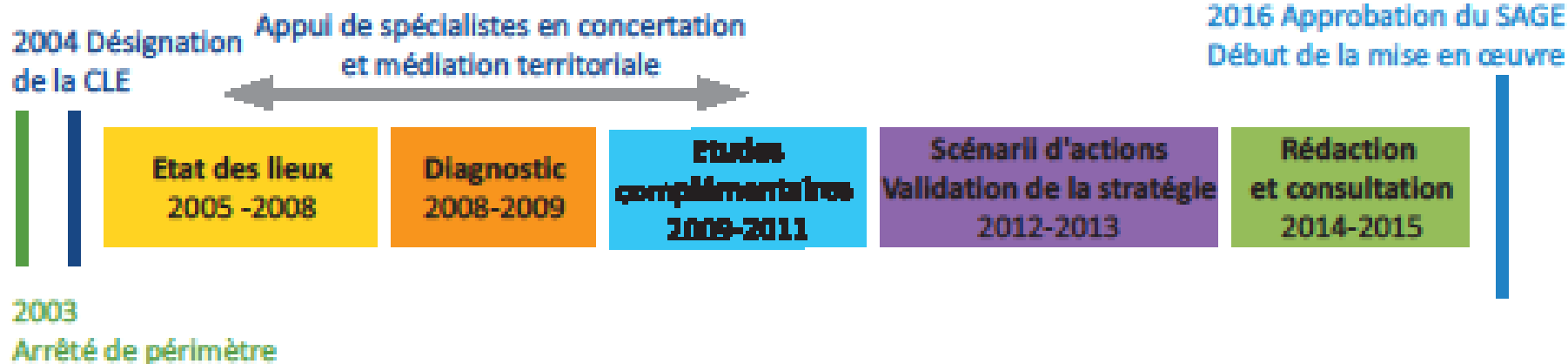
Environ 160 km

Superficie :

2 635 km²

Population :

140 000 habitants en 2010





Thème A. Gestion quantitative et partage de la ressource

Enjeu A.1. Préserver la ressource en eau en quantité suffisante et assurer une répartition entre les milieux aquatiques et les usages humains

Thème B. Ouvrages hydroélectriques et microcentrales

Enjeu B.1. Concilier le fonctionnement de l'ouvrage de Montpezat et la protection des milieux aquatiques

Enjeu B.2. Concilier le fonctionnement et le développement de la petite hydraulique





Thème C. Qualité biologique et fonctionnelle des milieux

Enjeu C.1. Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Enjeu C.2. Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques



Enjeu C.3. Rétablir la continuité écologique

Enjeu C.4. Lutter contre les espèces envahissantes

Enjeu C.5. Veiller à ce que les activités touristiques et leur développement se fassent dans le respect des milieux aquatiques

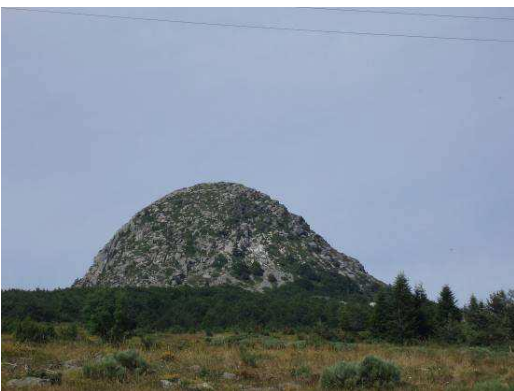


Thème D. Qualité physico-chimique des eaux

Enjeu D.1. Améliorer la qualité physico-chimique des eaux du bassin

Thème E. Crues et inondations

Enjeu E.1 Savoir mieux vivre avec les crues



Lien entre SAGE Loire amont et Loire en Rhône Alpes



SAGE Loire amont = BV amont de Loire en Rhône Alpes.

Axe Loire:

- Hydrologie en amont du plan d'eau de Grangent,
- Qualité des eaux, notamment flux de Phosphore.

Enjeux du SAGE Loire amont

Enjeu A.1. Préserver la ressource en eau en quantité suffisante et assurer une répartition entre les milieux aquatiques et les usages humains

Enjeu B.1. Concilier le fonctionnement de l'ouvrage de Montpezat et la protection des milieux aquatiques

Enjeu B.2. Concilier le fonctionnement et le développement de la petite hydraulique

Enjeu C.1. Protéger, préserver et restaurer les zones humides

Enjeu C.2. Améliorer l'état morphologique des cours d'eau et promouvoir une gestion des usages plus respectueuse des milieux aquatiques

Enjeu C.3. Rétablir la continuité écologique

Enjeu C.4. Lutter contre les espèces envahissantes

Enjeu C.5. Veiller à ce que les activités touristiques et leur développement se fassent dans le respect des milieux aquatiques

Enjeux du SAGE Loire en Rhône Alpes

Enjeu 1: Préservation et amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux aquatiques

Enjeu 3: Économie et partage de la ressource

Objectif 1.1: connaître, préserver voire restaurer les zones humides

Enjeu 1: Préservation et amélioration de la fonctionnalité des cours d'eau et des milieux aquatiques

Objectif 1.2: préserver et améliorer la continuité écologique

Disposition 1.3.2: lutter contre les plantes invasives

Enjeux du SAGE Loire amont	Enjeux du SAGE Loire en Rhône Alpes
Enjeu D.1. Améliorer la qualité physico-chimique des eaux du bassin	Enjeu 2: réduction des émissions et des flux de polluants
Enjeu E.1 Savoir mieux vivre avec les crues	Enjeu 4: Maîtriser les écoulements et lutte contre le risque d'inondation

Objectif: sécuriser le débit d'objectif aux points nodaux

Disposition A 1.7 : améliorer la gestion des étiages

Action1: harmonisation et adaptation des arrêtés cadre sécheresse

« il est préconisé qu'une réflexion soit conduite en partenariat avec les services déconcentrés de l'Etat afin d'optimiser la gestion des étiages. Cette réflexion pourrait concerner:

- *La mise en place d'un arrêté interdépartemental et l'homogénéisation des arrêtés départementaux,*
- *(...)*

Il est important d'harmoniser les seuils de restrictions des arrêtés sécheresse avec les débits d'objectifs SDAGE et de les adapter à l'hydrologie naturelle (voir notamment si correspondance entre le QMNA5 mesuré et donc le DOE du SDAGE et le VCN30 naturel quinquennal, et si possibilité d'afficher comme débit d'objectifs le VCN30 naturel quinquennal). Cette possibilité sera étudiée sur le BV test de la Beaume. »

Disposition 1.4.4 du SAGE Loire en Rhône Alpes

« La CLE souhaite que la gestion des sécheresses soit cohérente sur le périmètre du SAGE Loire en Rhône Alpes : cohérence interdépartementale.

Rédaction peu claire

Le Débit d'Objectif d'Étiage à Bas en Basset (= 5,5 m³/s) étant la valeur de base de la répartition des débits entre le fleuve en aval de Grangent et le canal du Forez, il n'est pas souhaitable de le modifier

Disposition C53: organiser l'élimination des déchets flottants ou présents sur les berges

Action 1: collecte des déchets flottants ou présents sur les berges

Action 2: sensibilisation au dépôt de déchets en bord de cours d'eau et au stockage de matériels/habitations temporaires

Disposition 2.5.3 du SAGE Loire en Rhône Alpes

Mettre en place un programme de reconquête de la qualité des eaux de Grangent

Disposition 5.1.3 « Gérer les déchets flottants sur les grandes retenues »

Un travail commun entre les deux SAGE pourrait être engagé.

Enjeu D1: Améliorer la qualité physico-chimique des eaux

Disposition D.1.1: réduire l'usage de produits avec phosphates, notamment lessiviels

Action 1: organisation de la réduction de l'usage de produits lessiviels avec phosphates

Disposition D.1.2: réduire les apports et limiter le transfert au réseau hydrographique du phosphore et de l'azote d'origine agricole

Action 1: optimisation de la fertilisation agricole afin de réduire les apports et limiter le transfert de l'azote et du phosphore

Action 2: optimisation de la gestion des effluents d'élevage afin de réduire les apports et limiter la transfert de l'azote et du phosphore

Le SAGE Loire amont a noté l'enjeu de la réduction des flux de phosphore, enjeu majeur du SAGE Loire en Rhône Alpes.

Toutefois:

- Il n'y a pas de disposition sur l'assainissement domestique relatif au phosphore,
- La mise en place des actions agricoles nécessitera de créer une dynamique importante sur des territoires jugés prioritaires mais non couverts à ce jour par des opérations de bassins versants.

Avis du Bureau de la Commission locale de l'eau,

Le projet de SAGE Loire amont répond aux enjeux de son territoire, en grande partie communs aux enjeux du SAGE Loire en Rhône Alpes.

Dans une logique amont/aval, le Bureau de la CLE du SAGE Loire en Rhône Alpes a été attentif aux interactions entre le SAGE Loire amont et le territoire du SAGE Loire en Rhône Alpes.

Ces interactions sont particulièrement fortes concernant la ressource quantitative et l'hydrologie du fleuve Loire et la qualité des eaux.

Les deux SAGE se rejoignent sur l'objectif de cohérence interdépartementale de la gestion des crises hydrologiques.

La sécurisation du débit d'objectif au point nodal de Bas en Basset est essentielle, notamment en période estivale. En effet, le SAGE Loire en Rhône-Alpes s'appuie sur ce débit d'objectif pour concilier les usages de l'eau et le débit réservé en aval de Grangent.

La rédaction de l'action « harmonisation et adaptation des arrêtés cadre sécheresse », notamment concernant la prise en compte des débits naturels pour fixer ce débit d'objectif d'étiage, mériterait d'être clarifiée.

Les deux SAGE se rejoignent sur l'objectif de gestion et d'élimination des déchets flottants ou présents sur les berges. Une coordination entre les structures porteuses des SAGE paraîtrait intéressante à ce sujet.

Avis du Bureau de la Commission locale de l'eau (suite...)

Le SAGE Loire amont a pris en compte le paramètre phosphore, tant dans son diagnostic que ses dispositions.

Toutefois, le Bureau de la CLE Loire en Rhône Alpes regrette qu'aucune disposition relative à l'assainissement domestique ne vise la réduction des flux de phosphore et s'inquiète de la mise en œuvre des dispositions agricoles. En effet, peu des territoires prioritaires sont couverts par des opérations de bassins versants, à même de créer une dynamique autour de PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) par exemple.

Le Bureau de la CLE Loire en Rhône Alpes donne un avis favorable au SAGE Loire amont.

I ORDRE DU JOUR I

- Avis sur le projet de SAGE Loire Amont
- 1ère lecture du SDAGE Loire Bretagne
- Questions diverses :
 - Projet de guide d'entretien des cours d'eau en Haute-Loire
 - Autres...

1^{ère} lecture du SDAGE Loire-Bretagne

Adopté par le comité de bassin du 04 novembre 2015

Documents téléchargeables sur : <http://www.eau-loire-bretagne.fr/sdage>

I ORDRE DU JOUR I

- Avis sur le projet de SAGE Loire Amont
- 1ère lecture du SDAGE Loire Bretagne
- Questions diverses :
 - Projet de guide d'entretien des cours d'eau en Haute-Loire
 - Autres...

Projet de guide d'entretien des cours d'eau en Haute-Loire

Rappel présentation DDT Bureau CLE du 02 novembre 2015 :

Instruction ministérielle du 03/06/2015, en lien avec le groupe de travail national (professions agricoles, forestiers, associations, ONEMA, administration), adressée aux préfets leur demandant :

- **d'établir une cartographie locale des cours d'eau** avec, pour objectif, de couvrir les deux tiers du territoire d'ici la fin de l'année ;
- **d'élaborer**, sur la base d'un modèle national, des **guides pratiques d'entretien à destination des riverains des cours d'eau** ;

⇒ Automne 2015, en Rhône-Alpes : engagement d'une démarche régionale, déclinée au niveau départemental (MISEN élargie, le 04 novembre 2015)

Objectif: l'entretien des cours d'eau doit veiller à maintenir ce milieu vivant et complexe et à conserver ce patrimoine commun en préservant les différents usages. »

Disposition 1.3.1 du SAGE Loire en Rhône Alpes

« Restaurer les fonctionnalités naturelles et entretenir les cours d'eau. »

Avis du Bureau de la Commission locale de l'eau,

Le projet de guide d'entretien des cours d'eau de la Haute-Loire répond aux enjeux de son territoire, et se montre cohérent avec la disposition 1.3.1 du SAGE Loire en Rhône Alpes.

Il présente bien les différents enjeux liés à cette problématique, à savoir qu'est ce qu'un cours d'eau, qu'est ce qu'un entretien régulier du cours d'eau et de ses berges et quelles sont les procédures réglementaires liées.

Toutefois, le Bureau de la CLE Loire en Rhône Alpes regrette une approche trop réglementaire, qui ne met pas assez en avant les bonnes pratiques à privilégier, ainsi que le lien avec les structures de bassin versant. Dans sa présentation, il présente trop peu d'illustrations (photos ou schémas) et de conseils.

Enfin, dans le cadre d'une nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes, le bureau de la CLE Loire en Rhône-Alpes s'inquiète de la cohérence entre les différents guides départementaux : si le guide Haute-Loire souligne que « les écoulements totalement créés par l'homme ne sont pas considérés comme des cours d'eau », l'approche rhônalpine reprend les critères techniques du code de l'environnement, qui pourraient reconnaître des caractères de cours d'eau à des écoulements créés par l'homme.

Le Bureau de la CLE Loire en Rhône Alpes donne un avis favorable au projet de guide d'entretien des cours d'eau en Haute-Loire.